

1 *Économiser l'énergie*

2 *Payer l'énergie*

3 *Aide à la rénovation*

4 *Contacts*

Astuces pour économiser de l'énergie

Vous trouverez sur cette page quelques conseils pour réduire votre consommation d'énergie:



- Surveillez le température et **réduisez là à 19°C** : c'est suffisant pour assurer le confort de l'habitation. La nuit, dans les pièces inoccupées et lorsque la maison est vide, 16°C suffisent. Chaque degré en moins c'est une réduction de 8% de la consommation d'énergie !

- Dès la tombée de la nuit, **fermez tentures et volets**. Un volet roulant fermé ayant une bonne étanchéité à l'air permet de diminuer jusqu'à 60% des pertes d'énergie des fenêtres et améliorera la sensation de chaleur dans votre pièce.

- **Dégagez l'espace autour et au-dessus de vos radiateurs** pour permettre à la chaleur de mieux rayonner.

- **Lavez votre linge à la température la plus basse possible**. Compte tenu des performances accrues des lave-linge, et des produits de lessive, les hautes températures sont devenues superflues et sont à proscrire.

- **Prenez des douches de courte durée (5min)** et remplacez votre pommeau par un pommeau économique qui vous permettra de réduire de moitié votre consommation d'eau (c'est jusqu'à 40 litres qu'il n'aura pas fallu chauffer !). L'humidité

apporte une sensation de froid, aérez régulièrement !

- **Dégivrez régulièrement votre congélateur**: deux millimètres de givre augmentent de 10% sa consommation !

- **Couvrez vos casseroles de couvercles** (c'est jusqu'à 3x moins d'énergie consommée !). Si vous cuisinez à l'électricité, éteignez la plaque quelques minutes avant la fin de la cuisson : la plaque restera chaude et les aliments finiront de cuire sans consommation d'énergie.

- Renouvelez progressivement vos ampoules par des **éclairages basse consommation**, vous pourrez économiser jusqu'à 75% d'énergie !

- **Éteignez vos appareils inutilisés** plutôt que de les laisser en veille. C'est jusqu'à 3% de votre facture d'électricité qui disparaît !

Besoin de plus de conseils ?

Consultez la brochure « 101 idées futées pour faire des économies au quotidien ».



www.energie.wallonie.be

Onglet « particulier » →

« Economiser l'énergie au quotidien » →

« Astuces au quotidien ».

Aide au paiement des factures d'énergie

Vous vous demandez comment vous allez pouvoir payer vos factures ? Vous trouverez sur cette page les aides mises en place pour vous aider à faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie :

Chèque énergie : 300€ pour se chauffer

Le gouvernement fédéral accorde aux ménages qui se chauffent au mazout ou au propane en vrac une allocation unique et forfaitaire de 300 euros (anciennement 225€, le manque à gagner sera reversé).



www.economie.fgov.be

Onglet « Thèmes » →
« Énergie » →
« Prix de l'énergie » →
« Allocation de 225 € ».

Le gouvernement fédéral accorde aux ménages une allocation de 225 euros net pour l'achat de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de leur habitation principale.

Comment obtenir l'allocation de chauffage de 225 euros ?

En ligne ou **Via formulaire papier**

Téléchargez-le sur le site ou demandez-le à votre fournisseur

Attention, il y a deux formulaires différents :

A - logement individuel
B - logement dans une copropriété

Formulaire à renvoyer par courrier recommandé

chequemazout.economie.fgov.be

Veuillez nous fournir

- une copie de la facture de la livraison
- la preuve de paiement
- votre numéro du registre national
- le numéro d'entreprise (BCE) de votre fournisseur
- dans le cas d'une copropriété, le numéro d'entreprise (BCE) de votre copropriété

Demande à introduire jusqu'au 10.01.2023 inclus, pour les livraisons effectuées entre le 15.11.2021 et le 31.12.2022

0800 120 33 (numéro gratuit)
chequemazout@economie.fgov.be

economie **be**



Fond social chauffage

Le Fonds Social Chauffage offre un soutien financier aux personnes ayant des difficultés à payer leurs factures de combustible. L'achat de mazout, de propane (citerne), ou de pétrole lampant est soutenu par le fond.

Toutes les informations sont disponibles auprès du CPAS de Havelange au 083/63.33.58



www.fondschauffage.be

Autres mesures :

- Réduction de **135 euros** par mois pour le gaz et de **61 euros** par mois pour l'électricité (à partir de novembre 2022).
- Prime de **250€ pour les pellets** (modalités non communiquées à ce jour)
- Octroi d'un **chèque énergie de 80 euros** pour les ménages les plus précaires.
- Extension du **tarif social** aux personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM) jusqu'au 31 mars 2023.
- Réduction temporaire de la **TVA sur l'électricité à 6 %** jusqu'au 31 mars 2023.
- Baisse temporaire de la **TVA à 6% sur le gaz** jusqu'au 31 mars 2023.

Plus d'information du SPF au 0800/120 33 ou sur www.economie.fgov.be



Osez changer de fournisseur :

Vous pouvez comparer les offres des fournisseurs d'énergie à : www.compacwape.be, www.Comparateur-Energie.be ou www.monenergie.be , et comparer leur impact climatique sur www.monelectriciteverte.be et de ce fait, réduire vos émissions de gaz à effet de serre. Changer de fournisseur est **gratuit** !

Primes à l'isolation et à la rénovation

Besoin d'améliorer votre logement ? Vous trouverez sur cette page les aides mises en place pour soutenir la rénovation de votre logement :



Primes Habitation

Permet de rénover un logement, de l'améliorer énergétiquement, ou de solutionner des problèmes de salubrités. Cette aide est variable en fonction des travaux, avec un montant de minimum 150 € pour l'audit.

Cette prime est pensée pour les travaux de rénovation globaux d'un logement.



www.energie.wallonie.be
Onglet « particulier » → « aides et primes » → « primes ».



Prime toiture et travaux de moins de 3000€

Pour les travaux de toiture, et de rénovation (notamment de salubrité). Vous pourrez réaliser certains travaux vous-même, d'autres devront être faits par un entrepreneur, et certains seront conditionnés au passage (gratuit) d'un estimateur du SPW. Cette prime est accessible aux copropriétaires.



www.energie.wallonie.be
Onglet « particulier » → « aides et primes » → « primes ».

Autres mesures fédérales:

- Réduction de la TVA de 21 à 6 % sur les **panneaux solaires**, les **chauffe-eaux solaires** et les **pompes à chaleur**.
- Réduction d'impôt de 30% pour les **travaux d'isolation d'un toit**.
- Réduction d'impôt de 15 à 45% pour une **borne de recharge** avec un maximum de 1.500 € pour un investissement fait en 2022

Autres mesures Wallonne :

- **MEBAR II** : **subvention aux ménages à revenu modeste** pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique.
- Prime temporaire pour le **remplacement d'un appareil de chauffage** allant jusque 70 % du coût total.
- Prime de 40% des coûts d'installation d'équipements de **mesurage** et de **pilotage (domotique)** chez les particuliers, avec un plafond de 400 €.
- **Prêts à taux 0%** pour la rénovation via la Société wallonne du crédit social ou le Fond du logement (si plus de 2 enfants à votre charge).

Autre mesure communale :

- Prime de 250 € pour l'installation d'un **chauffe-eau solaire**.

Besoin de plus d'informations ?

Besoin de conseil personnalisés ? Vous trouverez sur cette page les contacts qui vous seront utiles :



www.energie.wallonie.be
Onglet « particulier » →
« Guichet Énergie Wallonie ».

Les *Guichets Énergie* accueillent et guident les citoyens à la recherche de conseils et d'astuces à adopter au quotidien pour améliorer leur consommation d'énergie. Ils apportent également leur connaissance dans la conception de projets de construction ou de rénovation.

Le *guichet de Philippeville* organise une permanence à l'administration communale de Hamois, le troisième mercredi du mois, uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez les joindre au 071/61.21.30, ou à l'adresse mail guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be

Une permanence téléphonique est organisée par le guichet de Namur, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, au numéro de téléphone : 081/26.04.74



Énergie Info Wallonie est un service d'appui pour les consommateurs d'énergie en Wallonie, qui vous informe sur toutes les questions ou difficultés liées à l'énergie.



www.energieinfowallonie.be
Mail : info@energieinfowallonie.be
Tél. : 081/24.70.10



Le *CPAS* peut vous prêter assistance si vous rencontrez une difficulté à faire face à vos factures d'énergie, et examinera quelle aide sera la plus adaptée en fonction de votre situation personnelle et familiale.



Mail : info@cpas-havelange.be
Tél. : 083/63.33.58



Le site de la *Région Wallonne* dédié à l'énergie vous fournira toute la documentation et l'information dont vous pourriez avoir besoin, que ce soit pour diminuer votre consommation, ou améliorer votre logement. L'actualité des aides et des primes y est toujours à jour.



www.energie.wallonie.be

Une initiative de la commune de Havelange.
Avec l'aide du CPAS de Havelange et du Guichet Énergie de Philippeville.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT



Commune de
HAVELANGE



Une question sur cette brochure ?
Contactez le coordinateur POLLEC
Joseph Pion au 083/61.53.27
ou par mail : j.pion@havelange.be